



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-310316-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU DU 31 MARS 2016
--	--

L'an deux mille seize, le trente-et-un mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 mars 2016

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 18

Nombre de conseillers votants 23

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Charles GARREAU, Mme Sylvie QUENEAU, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, M. André DESPLAT, Adjoint,

M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Gérard CETTOUR-BARON, M. Gilles-André JEANSON, M. Patrice GARNIER, M. Jean-Claude DENIS, Mme Stéphanie MANCHON, Mme Edith MARCILLAC, Mme Elisabeth GOULLER, M. Michel HENTRY, Mme Valérie BOUTON, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

M. Hervé GROSSIN, Mme Nadine GERARD, Mme Delphine COSSON, Mme Céline GOSMAT, Mme Virginie GATIEN, Mme Vanessa VERMEERSCH, Mme Marie-Hélène ETIENNE, M. Francis COUSTEAU, Mme Nathalie CARDIN.

Ont donné pouvoir :

M. Hervé GROSSIN	à Mme Josiane LE BRONEC
Mme Delphine COSSON	à Mme Nathalie BERTON
Mme Céline GOSMAT	à M. Jean-Pierre PAUL
Mme Virginie GATIEN	à Mme Edith MARCILLAC
Mme Marie-Hélène ETIENNE	à Mme Elisabeth GOULLER

Secrétaire de séance : Madame Edith MARCILLAC

Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour :

PREAMBULE

- Le procès-verbal de la séance du 03 mars 2016 est adopté à l'unanimité.
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 19 février au 21 mars 2016. Le Conseil Municipal a pris acte de l'exercice de cette délégation.

FINANCES LOCALES

1. Approbation du compte de gestion 2015 du receveur de la Commune pour le budget général Ville Esvres : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 4 abstentions **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2015, par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
2. Approbation du compte administratif 2015 du budget général : Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire, se retire de la séance. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 4 voix contre **APPROUVE** le compte administratif 2015 du Budget Général.
3. Affectation des résultats 2015 du budget général : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 4 abstentions **DÉCIDE** d'affecter les résultats du budget général comme suit :
 - affectation en excédent reporté de fonctionnement (R002) 1 305 058.30 €
 - Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) 226 405.29 €
 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001) 236 412.50 €

4. Présentation et vote du budget primitif 2016 du budget général :

Vu les articles L 2121-8 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le budget présenté par Monsieur le Maire s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de Fonctionnement : 5 000 120.00 €
- Section d'Investissement : 2 171 180.00 €

Ce budget est voté par 19 voix pour et 4 voix contre.

5. Augmentation des taux des trois taxes locales : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 4 voix contre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 3 mars 2016,

- **DÉCIDE** d'augmenter les taux des trois taxes directes locales à percevoir au titre de l'exercice 2016 à :
 - **14,27** % pour la taxe d'habitation
 - **20,21** % pour la taxe foncière bâtie
 - **41,49** % pour la taxe foncière non bâtie

6. Autorisation de programme et crédits de paiement n°10 du budget général pour l'opération n°402 – Réhabilitation de l'Espace Culturel Esvrien : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE** d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération de l'opération n°402 – réhabilitation de l'Espace Culturel Esvrien ci-après :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements			Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2015	2016	2017	articles	Libellé	Montant
10	402	Espace culturel Esvrien	600 000.00	193.31	443 480.00	156 326.69	2313	Construction	- 600 000.00 -
		DEPENSES	600 000.00	193.31	443 480.00	156 326.69			600 000.00
							1346	PVR	-
							1641	EMPRUNT	-
							021	AUTOFIN	600 000.00
		RECETTES	600 000.00	0.00	0.00	0.00			600 000.00

7. Approbation du compte de gestion 2015 du receveur de la Commune pour le budget annexe de l'Assainissement Non Collectif : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe d'Assainissement Non Collectif dressé, pour l'exercice 2015, par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

8. Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe Assainissement Non Collectif : Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire, se retire de la séance. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants) **APPROUVE** le compte administratif 2015 du Budget Annexe d'Assainissement Non Collectif.
9. Affectation des résultats 2015 du Budget annexe d'Assainissement Non Collectif : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats du budget général au budget primitif de la Communauté de Communes du Val de l'Indre qui reprend cette compétence.
 - **PRÉCISE** que le budget annexe d'assainissement non collectif est clôturé pour la Commune d'ESVRES-SUR-INDRE.
10. Demande de subvention au titre de la dotation pour le soutien à l'investissement public local : travaux de réhabilitation de l'espace culturel esvrien : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **APPROUVE** le montage financier prévisionnel qui s'établit ainsi :
 - Réhabilitation de l'espace culturel esvrien : 400 000.00 HT

Financement de l'opération HT	
Subvention Dotation soutien investissement public local	160 000.00 €
Subvention DETR sollicitée :	160 000.00 €
Participation communale :	<u>80 000.00 €</u>
TOTAL :	400 000.00 €

 - **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) et au titre de la dotation pour le soutien à l'investissement public local.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.
11. Demande de subvention au titre de la dotation pour le soutien à l'investissement public local : travaux de réhabilitation de la gare : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **APPROUVE** le montage financier prévisionnel qui s'établit ainsi :
 - Réhabilitation de la gare : 136 640.00 HT

Financement de l'opération HT	
Subvention Dotation soutien investissement public local	54 656.00 €
Participation communale :	<u>81 984.00 €</u>
TOTAL :	136 640.00 €

 - **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) et au titre de la dotation pour le soutien à l'investissement public local.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.
12. Garantie d'emprunt Val Touraine Habitat – Les Hameaux du Peu : 8 logements locatifs – Garantie de la Commune à hauteur de 35% soit 246 785 euros : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : L'Assemblée délibérante de la Commune d'ESVRES-SUR-INDRE accorde sa garantie à hauteur de 35% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **705 100 euros** souscrit par l'OPH Val Touraine Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n °46964 constitué de **2 Lignes du Prêt**, joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération. Ces 2 lignes de prêt permettent la construction de 8 logements (6 PLUS et 2 PLAI) « aux hameaux du Peu ».

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

13. Vie associative, Sports, Culture : subventions aux associations : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VOTE** les subventions de fonctionnement suivantes :

ASSOCIATIONS D'ESVRES-SUR-INDRE

1. Par 22 voix pour et 1 abstention une subvention de fonctionnement de **1 300 € à l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Esvrien.**
2. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **6 500 € à l'Aube Sportive d'Esvres (football).**
3. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **600 € au club de badminton d'Esvres.**
4. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **300 € au Club d'Escalade d'Esvres.**
5. Par 20 voix pour et 1 abstention une subvention de fonctionnement de **3 500 € à Esvres Judo Club.**
En application de l'article 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie BERTON ne participe pas à ce vote.
6. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **2 500 € à Esvres'N'Ments.**
7. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **7 000 € à Evretz**
8. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **200 € à la Gymnastique Féminine et Volontaire.**
9. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **4 000 € à la Gymnastique Sportive d'Esvres.**
10. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **1 000 € aux Amis des Sablons.**
11. Par 22 voix pour et 1 abstention une subvention de fonctionnement de **2 500 € à la Maison des Talents.**
12. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **1 000 € à Objectif Images.**
13. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **6 500 € au Rugby Entente Clubs Esvres Montbazon.**
14. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **1 500 € au Tennis Club d'Esvres.**
15. A l'unanimité (22 votants) une subvention de fonctionnement de **500 € au Tennis de Table.**
En application de l'article 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrice GARNIER ne participe pas à ce vote.
16. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **1 000 € à l'Union Musicale d'Esvres.**
17. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **12 000 € à l'école de musique.**

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

18. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **1 000 € au Crac Touraine.**
19. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **200 € aux Amis de Messamena**, au titre de l'aide humanitaire.
20. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **150 € à la Prévention Routière.**
21. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **750 € à la SHOT.**

Les crédits pour les subventions de fonctionnement sont inscrits à l'article 6574 - fonction 025.

- **VOTE** les subventions d'investissement suivantes :

ASSOCIATIONS D'ESVRES-SUR-INDRE

22. A l'unanimité une subvention d'investissement de **2 500 € au club de badminton d'Esvres.**
23. A l'unanimité une subvention d'investissement de **1 700 € à la Gymnastique Sportive d'Esvres.**

Les crédits pour les subventions d'investissement sont inscrits à l'article 20421 - subventions d'équipement versées biens immobiliers, matériels.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

Politique de la ville-habitat-logement

14. Approbation de la charte de déontologie relative aux règles d'utilisation du fichier partagé de la demande de logement locatif social en Indre-et-Loire : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-10,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 09 septembre 2012 autorisant la commune à devenir lieu d'enregistrement et approuvant la charte de déontologie relative au fichier partagé de la demande locative sociale en Indre-et-Loire,

Vu l'avis favorable de la commission des affaires sociales en date du 1^{er} mars 2016,

- **APPROUVE** les modifications apportées à la charte de déontologie relative au fichier partagé de la demande locative sociale en Indre-et-Loire ;
- **S'ENGAGE** au respect de la charte de déontologie;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

ESVRES-SUR-INDRE, le 05 avril 2016

Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT